

Règlement officiel du concours

CONCOURS DE LANCEMENT XM #GALAXYFLIP5CONTEST EN BOUTIQUE EXPÉRIENCE SAMSUNG – 2023

LE CONCOURS DE LANCEMENT XM #GALAXYFLIP5CONTEST B5Q5 EN BOUTIQUE EXPÉRIENCE SAMSUNG (LE « CONCOURS ») EST COMMANDITÉ PAR SAMSUNG ELECTRONICS CANADA INC. (« COMMANDITAIRE DU CONCOURS »), 2050 DERRY ROAD WEST, MISSISSAUGA (ONTARIO) L5N 0B9. LE CONCOURS EST ADMINISTRÉ PAR MOSAIC SALES SOLUTIONS OPERATING CO. (« ADMINISTRATEUR »), 2700 MATHESON BLVD E, E TOWER, SUITE 101, MISSISSAUGA, (ONTARIO) L4W 4V9.

À LIRE ATTENTIVEMENT : Le Concours se déroulera conformément au présent Règlement du concours officiel (le « Règlement »). Le Commanditaire du Concours se réserve le droit, sous réserve de toute approbation requise de toute autorité réglementaire, d'annuler, de modifier ou de terminer ce Concours en vertu du présent Règlement, à tout moment, à sa seule discrétion et sans préavis. Toute modification apportée au présent Règlement sera affichée sur le site Web de Samsung Canada (accessible à l'adresse <https://www.samsung.com/ca/galaxyflip5contest>). Vous devez respecter le présent Règlement et il sera considéré que vous avez reçu, compris et accepté le présent Règlement si vous participez au Concours.

ADMISSIBILITÉ :

Aucun achat requis. Nul là où la loi l'interdit. Le Concours s'adresse aux résidents autorisés du Canada (à l'exclusion des résidents du Québec), qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou leur territoire de résidence (ou, s'ils n'ont pas atteint l'âge de la majorité, ont le consentement de l'un de leurs parents ou de leur tuteur légal pour participer au Concours), à l'exception des employés et des mandataires (et les personnes avec qui ils vivent), des sociétés affiliées et des agences de publicité et de promotion du Commanditaire du concours.

PÉRIODE DU CONCOURS :

Le concours débute le **vendredi 11 août 2023 à 23 h (HE)** et se termine le **lundi 14 août 2023 à 23 h 59 (HE)** (la « **Période du concours** »).

COMMENT PARTICIPER :

Pour participer, vous devez :

- A. Participer en publiant sur les médias sociaux :
 - i. Visiter l'une des quatre (4) boutiques Expérience Samsung énumérées ci-dessous pendant la Période du Concours :
 - (i) CF Sherway Gardens, 25 The West Mall, Toronto, ON, M9C 1B8
 - (ii) CF Eaton Centre, 220 Yonge Street, Toronto, ON, M5B 2H1
 - (iii) Metropolis at Metrotown, 4700 Kingsway, Unit 1132, Burnaby, V5H 4M1
 - (iv) Yorkdale Shopping Centre, 3401 Dufferin Street, Unit 508, Toronto, ON, M6A 2T9
 - ii. Lorsque vous serez dans une boutique Expérience Samsung, vous prendrez un égoportrait avec un Galaxy Z Flip5 en mode flex et ajouterez de la créativité avec une Tab S9 par Quick Share dans les zones d'expérience désignées. Une fois l'expérience terminée, vous communiquerez votre courriel à l'Ambassadeur de la marque. Il vous enverra une copie de la photo à l'adresse courriel que vous avez fournie.
 - iii. Vous devrez partager la photo sur votre profil de média social avec le mot-dièse du concours #galaxyflip5contest et mentionner @SamsungCanada dans la publication. Les plateformes de médias sociaux disponibles sont Instagram, Facebook, X Corp (Twitter), Snapchat et TikTok*. Une preuve de publication peut être exigée si vous êtes sélectionné(e) comme Gagnant.

* L'utilisation d'un compte Instagram, Facebook, X Corp (Twitter), Snapchat ou TikTok est gratuite. Pour créer un compte, veuillez suivre les instructions respectives en suivant les liens ci-dessous :

 - i. Instagram : <https://help.instagram.com/182492381886913>
 - ii. Facebook : <https://www.facebook.com/help/188157731232424>
 - iii. X Corp (Twitter) : <https://help.twitter.com/fr/using-twitter/create-twitter-account>
 - iv. TikTok : <https://support.tiktok.com/fr/getting-started/creating-an-account>
 - iv. Après avoir publié votre photo sur la plateforme de médias sociaux de votre choix parmi les options énumérées ci-dessus, rendez-vous sur <https://www.samsung.com/ca/galaxyzflip5contest> pour remplir le formulaire de participation. Vous devez indiquer votre nom complet, votre adresse, votre adresse courriel, votre pseudonyme sur les médias sociaux et votre numéro de téléphone pour être admissible. Lorsque vous remplissez le formulaire en ligne, vous devez être la personne qui a réalisé la photo dans l'une des quatre boutique expérience Samsung au Canada.

OU

B. Participer en rédigeant un Essai :

i. Pour recevoir un (1) bulletin de participation au Concours sans obligation d'achat, vous devez envoyer une lettre indiquant votre nom, votre adresse postale complète, votre adresse courriel et votre numéro de téléphone, ainsi qu'un paragraphe de 50 mots rédigé personnellement, expliquant l'une des principales caractéristiques de l'appareil Samsung Galaxy Flip5. Le contenu ne peut être copié à partir d'aucune ressource et doit être rédigé dans vos propres mots. Le plagiat ou la duplication confirmée rendra l'inscription nulle et non avenue. La lettre doit être envoyée dans une enveloppe scellée, dont l'adresse de retour est indiquée, postée et envoyée au Commanditaire du concours avant la fin de la période du concours. Toutes les lettres doivent être envoyées à l'adresse suivante :

2050 Derry Rd. W.,
Mississauga (Ontario)
L5N 0B9
OBJET : Samsung #GALAXYFLIP5CONTEST

Il y a une limite d'un (1) bulletin de participation par personne. Si vous dépassez le nombre de bulletins de participation autorisés par personne, vous serez disqualifié. Les Participations sur les médias sociaux doivent être reçues avant la fin de la Période du Concours, et les participations par courrier doivent être postées avant la fin de la Période du concours. Chaque bulletin de participation entièrement rempli constituera une chance de gagner le Concours, et seuls les bulletins de participation entièrement remplis seront acceptés et permettront de participer au Concours. Une preuve de l'envoi postal ou du téléversement de la photo d'une participation ne constitue pas une preuve de livraison. Les bulletins de participation qui, à l'entière appréciation du Commanditaire du Concours, seront considérés comme frauduleux, illisibles, modifiés, endommagés ou trafiqués, de quelque façon que ce soit, seront déclarés non valides.

Les bulletins de participation du Concours doivent être reçus durant la Période du Concours. Les bulletins de participation reçus après la Période du Concours ne seront pas acceptés. Toute personne ayant utilisé plusieurs comptes pour participer au Concours ne sera pas admissible pour participer au Concours. L'utilisation de tout programme automatisé, script, macro, robotique ou autre pour participer au Concours est interdite et entraînera automatiquement la disqualification du Concours. Les bulletins de participation qui, à l'entière appréciation du Commanditaire du Concours, seront considérés comme frauduleux, illisibles, modifiés, endommagés ou trafiqués, de quelque façon que ce soit, seront déclarés non valides.

EN PARTICIPANT, VOUS ACCEPTEZ QUE VOTRE ACTION PENDANT LA DURÉE DU CONCOURS SOIT CONFORME À TOUTES LES CONDITIONS ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS. LES PARTIES EXONÉRÉES (TELLES QUE DÉFINIES CI-DESSOUS) N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ JURIDIQUE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT VOTRE PARTICIPATION DANS LE CONCOURS. VOUS CONVENEZ DE TENIR INDEMNÉ LES PARTIES RENONCIATAIRES EN CAS DE DÉCOUVERTE SUBSÉQUENTE QUE VOUS AVEZ DÉROGÉ AU RÈGLEMENT OU QUE VOUS NE VOUS ÊTES PAS ENTIÈREMENT CONFORMÉ AU RÈGLEMENT DU CONCOURS.

PRIX :

Il y aura au total **un (1)** prix du Concours (le « Prix »), attribué à un (1) gagnant, chacun consistant en un Galaxy Z Flip5 (d'une valeur de 1 299,99 \$ sur la base du PDSF) sélectionné au hasard par l'Administrateur du Concours.

Chaque participant au Concours sera admissible pour gagner le Prix. Le Prix doit être accepté tel qu'attribué, sans substitution et n'est pas monnayable. Le Commanditaire du Concours ne peut remplacer le Prix que par un autre prix d'une valeur égale ou supérieure, à la seule discrétion du Commanditaire du Concours, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

Veillez noter que l'envoi du Prix au gagnant sélectionné peut prendre entre 6 et 8 semaines après la Période du Concours.

Les Prix sont décernés « tel quel » sans garantie, expresse ou implicite, du Commanditaire ou de l'Administrateur, à l'exception de toute garantie du fabricant accompagnant les produits Samsung. Toutes les dépenses associées à l'acceptation et à l'utilisation du prix sont à la charge des gagnants, sauf indication contraire dans le présent Règlement officiel. Tous les détails relatifs aux prix sont à la seule discrétion du Commanditaire.

TIRAGE :

Il y aura un (1) tirage au sort pour le (1) Prix effectué par le Commanditaire du concours le **lundi 28 août 2023 à 11 h HE ou aux environs de cette date** (la « **Date du Tirage** »). Le tirage (1) aura lieu à the Contest Administrator's Head office located at 2700 Matheson Blvd E, E Tower, Suite 101, Mississauga, On L4W 4V9. Le Tirage sera effectué parmi toutes les bulletins de participation admissibles reçus pendant la Période du Concours. Si le Commanditaire du Concours détermine, à sa seule discrétion, que vous n'avez pas respecté le présent règlement du Concours, vous serez disqualifié du Concours et tous les bulletins de participation connexes seront considérés comme nuls et non avendus. Les chances de gagner dépendent du nombre total de bulletins de participation admissibles reçus au cours de la Période du Concours.

L'Administrateur du Concours tentera à trois (3) reprises de communiquer avec vous par courriel dans les sept (7) jours ouvrables suivant la date du tirage. S'il est impossible de vous joindre après les trois (3) tentatives ou dans les sept (7) jours ouvrables de la date de tirage (selon la première éventualité) ou si vous refusez un Prix, alors vous serez disqualifié et un autre participant sera choisi au hasard parmi les bulletins de participation admissibles restants. Le processus décrit ci-dessus sera répété jusqu'à ce qu'un participant sélectionné ait été joint et que le Prix ait été remis conformément aux présents Règlements ou jusqu'à ce que le Commanditaire du Concours n'ait plus de bulletins de participation, selon la première de ces éventualités. Les communications relatives au concours peuvent provenir d'un pseudonyme @Samsung.com (à déterminer).

AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉ GAGNANT, SI VOUS ÊTES UN PARTICIPANT SÉLECTIONNÉ, VOUS DEVREZ D'ABORD : (i) répondre correctement et sans aucune forme d'aide, mécanique ou autre, à une question réglementaire d'arithmétique; et (ii) signer et remettre au Commanditaire du Concours, dans les délais prescrits, un formulaire de déclaration d'admissibilité et d'exonération de responsabilité (le « **Formulaire d'exonération** »), dans un format acceptable pour le Commanditaire du Concours, pour confirmer que vous êtes en conformité avec le présent Règlement, que vous acceptez le Prix tel qu'il est octroyé, sans substitution, et que vous dégagez de toute responsabilité le Commanditaire du Concours, ses sociétés affiliées et les tiers auxquels il est lié, ses agences publicitaires et promotionnelles, ses actionnaires, directeurs, cadres, employés, mandataires, détaillants, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les (« **Renonciataires** »), relativement au Concours, à votre participation dans le cadre du Concours et/ou à la remise et à l'usage/le mauvais usage du Prix ou de toute portion de ce Prix. Si vous n'avez pas atteint l'âge de la majorité dans votre province ou votre territoire de résidence, vos parents ou votre tuteur légal devront cosigner le formulaire d'exonération pour que vous puissiez recevoir le prix.

Si vous êtes un participant sélectionné, vous devez (à moins que le Commanditaire du Concours en ait convenu différemment, à sa seule discrétion) : (i) fournir des renseignements sur votre adresse postale au moyen du formulaire d'exonération du gagnant; et (ii) assumer l'entière responsabilité de la livraison et de la réception de votre prix.

Si vous êtes sélectionné(e) comme gagnant et que vous avez choisi de participer en utilisant la méthode des médias sociaux, il pourra vous être demandé, à la seule discrétion du Commanditaire du Concours, de prouver que la photo a été publiée sur le compte de médias sociaux que vous avez choisi (comme indiqué ci-dessus) pendant la période du concours, et qu'elle répond aux critères d'admissibilité énoncés dans le règlement.

Le refus du prix, l'omission de donner suite aux tentatives du commanditaire du concours de communiquer avec vous dans les délais indiqués ci-dessus, le non-respect des présents règlements, le défaut de répondre correctement à la question d'habileté mathématique ou l'omission de signer et de remettre le formulaire d'exonération au commanditaire du concours dans le délai imparti sera considéré comme une renonciation au prix de votre part, et un nouveau tirage au hasard parmi les bulletins de participation admissibles restants sera organisé pour sélectionner un autre participant conformément aux dispositions susmentionnées.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

ENTENTE : En participant au concours, vous acceptez la publication, la reproduction ou toute autre utilisation de (i) votre nom, de votre ville de résidence, de vos déclarations sur le concours, de votre photographie ou de votre image, de vos pseudonymes sur les réseaux sociaux et de toute autre information collectées aux fins de ce concours, sans autre avis ni compensation, dans toute publicité ou annonce réalisée par le Commanditaire du Concours ou ses agences de publicité et de promotion de quelque manière que ce soit, y compris sous forme imprimée, radiodiffusée ou sur l'Internet.

Tous les bulletins de participation deviennent la propriété du commanditaire du concours et ne pourront en aucun cas être enregistrés à leur réception ou retournés. Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales, territoriales et municipales applicables. Les décisions du commanditaire du concours à l'égard de tous les aspects de ce concours sont finales et sans appel, y compris les décisions concernant l'admissibilité ou la disqualification des bulletins de participation.

PRIX : Le Prix n'inclut aucun service, aucun produit, aucune utilisation de données, ni aucun autre forfait auxiliaire que ce soit. Les Prix sont décernés « tels quels », et est sans aucune représentation, garantie ou condition que ce soit, expresse ou implicite, et le commanditaire du concours décline expressément toute déclaration, garantie et condition. Le Commanditaire du Concours n'est pas responsable de la (i) livraison du prix dans un délai raisonnable ou spécifié, ni (ii) des coûts associés à l'installation ou à l'assemblage du prix, le cas échéant. Si vous êtes un participant sélectionné, vous serez la seule personne responsable d'assumer la déclaration et le paiement des impôts liés à la réception d'un prix.

RESPONSABILITÉS : Le Commanditaire du Concours n'accepte aucune responsabilité pour les bulletins de participation perdus, volés, retardés, endommagés, illisibles, mal acheminés, ayant été soumis à l'aide de méthodes illicites ou qui ne sont pas conformes ou ne satisfont pas au présent Règlement, pour les défauts du site Web du Concours pendant la Période, du Concours, pour tout problème ou panne technique de réseau ou de lignes téléphoniques, de systèmes informatiques, de serveurs, de fournisseurs d'accès, de matériel informatique ou de logiciel, ni pour toute panne de courriel ou tout encombrement du réseau informatique sur Internet ou sur un site Web, de manière isolée ou combinée, y compris les blessures ou les dommages causés à votre ordinateur ou à celui de toute autre personne résultant de la soumission d'un bulletin de participation, de la participation au Concours ou du téléchargement de tout matériel en lien avec le Concours.

Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler ou de modifier ce concours si la sécurité technologique ou physique ou la bonne administration du concours était compromise pour une raison quelconque.

LITIGES : En cas de litige concernant la personne qui a soumis le bulletin de participation, les bulletins de participation seront considérés comme ayant été soumis par le titulaire du compte autorisé du numéro de téléphone soumis au moment de la participation. L'expression « **titulaire autorisé du numéro de téléphone** » désigne la personne qui s'est vu attribuer un numéro de téléphone par un fournisseur de services téléphoniques ou par toute autre organisation (comme une entreprise ou un établissement d'enseignement) responsable de l'attribution de numéros de téléphone. Vous pouvez également être tenu de fournir la preuve que vous êtes le titulaire autorisé du compte du numéro de téléphone associé au bulletin de participation sélectionné et d'avoir tous les consentements, autorisations ou licences nécessaires, comme l'exige le présent règlement. Le seul facteur déterminant de l'heure aux fins d'une participation valide à ce Concours sera le(s) serveur(s) du Concours. Tous les bulletins de participation sont sujets à vérification par le Commanditaire du Concours à sa seule discrétion. Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité (sous une forme acceptable pour le commanditaire du concours) pour participer à ce concours. Le défaut de fournir cette preuve dans les délais impartis peut entraîner la disqualification. Vous pouvez également être tenu de fournir la preuve que vous êtes le participant à l'égard du Bulletin de participation sélectionné. Le Commanditaire du Concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne (et tous ses bulletins de participation) ayant trafiqué le processus de participation. TOUTE TENTATIVE DE VOTRE PART OU DE LA PART D'UNE AUTRE PERSONNE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB, UNE APPLICATION OU DE CONTREVENIR AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CIVILES, CRIMINELLES ET PÉNALES, ET LE COMMANDITAIRE DU CONCOURS SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS À TOUTE PERSONNE AYANT FAIT UNE TELLE TENTATIVE, OU ENCORE D'INTENTER D'AUTRES RECOURS, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET EXONÉRATION : EN VOUS INSCRIVANT À CE CONCOURS, VOUS DÉGAGEZ DE TOUTE RESPONSABILITÉ, RÉCLAMATION OU DOMMAGE (Y COMPRIS LES BLESSURES CORPORELLES, L'INVALIDITÉ, LE DÉCÈS, LES DOMMAGES DE PROPRIÉTÉ ET LA PERTE OU LE DOMMAGE DE TOUT AUTRE TYPE) DÉCOULANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, ENTIÈREMENT OU EN PARTIE, DE LA RESPONSABILITÉ CHACUN DES RENONCIATAIRES DE TOUTE AUTRE MANIÈRE DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONCOURS OU DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS LIÉES AU CONCOURS, OU DE TOUTE UTILISATION, COLLECTION, ENTREPOSAGE ET DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS OU, SI DÉCLARÉ GAGNANT, DE TOUT PRIX (Y COMPRIS TOUTE UTILISATION OU MAUVAISE UTILISATION DE TOUT PRIX) ET TOUT VOYAGE EN RAPPORT AVEC LE PRIX OU S'Y RATTACHANT.

VOUS CONVENEZ DE TENIR INDEMNÉ LES PARTIES EXONÉRÉES EN CAS DE DÉCOUVERTE SUBSÉQUENTE QUE VOUS AVEZ DÉROGÉ AUX RÈGLEMENTS OU QUE VOUS NE VOUS ÊTES PAS ENTIÈREMENT CONFORMÉ À CEUX-CI.

CETTE EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION DEMEURE EN VIGUEUR À LA SUITE DE LA RÉSILIATION DU CONCOURS OU DE L'ATTRIBUTION DE TOUT PRIX.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : Le Commanditaire du Concours recueille des renseignements personnels à votre sujet aux fins de l'administration du Concours. Vos renseignements personnels seront utilisés pour l'administration du Concours, y compris la communication avec les participants sélectionnés, l'attribution du prix et sous une forme agrégée et non personnelle afin de créer des rapports concernant les données démographiques des participants et les habitudes des consommateurs, rapports que le Commanditaire du Concours pourrait divulguer à d'autres. En vous inscrivant au Concours, vous consentez à ce que les renseignements personnels fournis dans votre bulletin de participation soient recueillis, utilisés, conservés, partagés et divulgués par le Commanditaire du Concours (et par ses cadres, administrateurs, employés, mandataires ou représentants) conformément à sa politique de confidentialité (accessible à l'adresse <http://www.samsung.com/ca/info/privacy.html>).

DIVISIBILITÉ : Si une disposition du présent Règlement, ou son application à tout participant ou à toute circonstance est jugée illégale, invalide ou inexécutable par un tribunal compétent, elle sera seulement inapplicable dans la mesure où elle est illégale, invalide ou inexécutable, sans affecter son application à d'autres participants ou circonstances, et les autres dispositions du présent Règlement demeureront en vigueur et pleinement applicables.

© 2023 Samsung Electronics Canada Inc., 2023. Tous droits réservés. Samsung est une marque déposée de Samsung Electronics Co., Ltd. et est utilisée avec permission.